



**Neuville  
en Ferrain**

**Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine  
de Lille**

**VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du Jeudi 20 juin 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 32

Date de la convocation à la réunion : vendredi 14 juin 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 20 juin à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE (arrivé à 19h12), Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ (arrivée à 19h24), Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS.

Excusés ou Absents : (6) Madame Florence LUZEUX (pouvoir donné à Mme Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Virginie ROSEZ (pouvoir donné à Mme Sandrine PROUVOST), Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ (pouvoir donné à M. Jean-Denis VOSSAERS).

---

**13 - CREATION D'UN ACCUEIL D'EVEIL ARTISTIQUE DU MERCREDI – TARIFICATION ANNEE  
SCOLAIRE 2019-2020.**

Vu en commission n°4 le mardi 11 juin 2019.

Rapport de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Maire Adjointe chargée de la culture, de l'éducation et de la restauration.

- Vu la délibération n° 13 du conseil municipal du 28 mars 2019 fixant les tarifs des activités municipales pour l'année scolaire 2019-2020.
- Vu l'activité déjà mise en place par la commune dans le domaine sportif et offrant la possibilité à un jeune public de découvrir diverses pratiques sportives au travers de l'accueil du mercredi dit « Multisport ».

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Neuville-en-Ferrain souhaite également mettre en place une nouvelle activité d'éveil artistique. L'objectif est de proposer au jeune public une sensibilisation et une initiation à des activités et pratiques artistiques par l'intervention de professionnels spécialisés dans divers domaines. Chaque année scolaire, un programme d'activités (planifiées au rythme des périodes scolaires) sera proposé. Pour l'année 2019/2020, le jeune public sera sensibilisé et initié à la musique, aux arts plastiques et au théâtre. D'autres disciplines pourraient être proposées selon les opportunités artistiques et la disponibilité des intervenants.

Cette introduction culturelle représente une première étape après laquelle les élèves pourront s'orienter vers une activité artistique correspondant à leurs attentes. Au-delà de la sensibilisation et l'initiation à différentes pratiques, l'éveil artistique offre la possibilité d'accompagner le jeune public dans son développement personnel en stimulant la créativité et en lui apportant des éléments constructifs dans son rapport au monde et à la culture.

L'éveil artistique sera organisé selon les conditions suivantes :

- séance d'1h00 par semaine chaque mercredi hors vacances scolaires / créneau unique déterminé pour toute l'année scolaire et annoncé lors des inscriptions (ex. : mercredi 9h00-10h00)
- public : élèves âgés de 6 ans ou inscrits en CP en priorité
- groupe limité
- priorité donnée aux enfants neuvillois ou scolarisés à Neuville-en-Ferrain et application du tarif « Neuvillois » pour les enfants du personnel municipal neuvillois habitant hors Neuville-en-Ferrain.

Il convient dès lors d'adopter la tarification annuelle ci-après pour cette nouvelle activité :

Revenu mensuel du foyer (en €)	NEUVILLOIS 1 <sup>ère</sup> inscription	NEUVILLOIS inscription(s) supplémentaire	NON NEUVILLOIS
0 à 1280	32,90 €	27,60 €	49,25 €
1281 à 1900	41,40 €	34,75 €	62,50 €
1901 à 2440	50,00 €	41,95 €	75,10 €
2441 à 3100	61,25 €	51,40 €	91,75 €
3101 à 4045	72,00 €	60,40 €	108,00 €
4046 à 4421	86,50 €	72,60 €	129,40 €
4422 et +	103,50 €	86,85 €	155,50 €

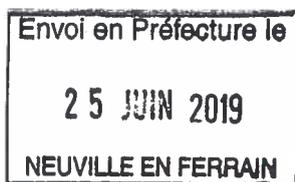
Paiement possible en 3 fois

Conditions de calcul des ressources identiques à celles du centre d'animations sportives.

- **Ouï l'exposé de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain  
Conseillère Départementale du Nord  
Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

